



Élections dans les « très petites entreprises » : le SNJ-CGT, premier syndicat chez les journalistes

Le SNJ-CGT remercie les journalistes qui ont voté pour lui lors des élections dans les « très petites entreprises » (TPE, moins de onze salariés), qui lui permettent, avec 30,3% des voix, de se classer, de loin, premier syndicat de journalistes.

On savait déjà depuis décembre que la CGT, avec 27,6% des voix, était le premier syndicat sur l'ensemble de l'électorat des TPE, près de 13 points devant la CFDT ([lire le communiqué](#) de la CGT). On sait maintenant, avec la publication des résultats par secteurs d'activité, que c'est aussi le cas du SNJ-CGT.

Le SNJ-CGT progresse fortement du scrutin de 2021 à celui de 2024, en passant de 21,5% à 30,3%. Il devance la CFDT-Journalistes, avec 25,9% (20,2% en 2021), et le SNJ qui obtient 16% (23,8% en 2021).

Le nombre d'inscrits a sensiblement augmenté, passant de 3 493 à 3 833 (plus 10%). Seul point noir, mais de taille, une participation très faible, même si chez les journalistes elle est presque deux fois et demi supérieure à l'ensemble de l'électorat des TPE (9,6% contre 4,07%).

La CGT a dénoncé le fait que « les pouvoirs publics n'ont pas joué leur rôle » pour informer sur cette élection. Le résultat obtenu renforce néanmoins sa détermination à obtenir des augmentations immédiates de salaire, la 6e semaine de congés payés et un droit aux vacances, aux activités culturelles et sportives, comme le permettent les CSE dans les autres entreprises.

Pour sa part, le SNJ-CGT a rappelé pendant la campagne que, dans une « petite » ou une « grande » rédaction, les journalistes, permanents ou rémunérés à la pige, ont toutes et tous les mêmes droits (13^e mois, indemnité de licenciement d'un mois par année d'ancienneté, bénéfice de la clause de cession...).

Depuis deux ans, le SNJ-CGT participe aux négociations avec le Spiil (Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne), qui compte nombre de TPE, pour aboutir à un cadre social améliorant les conditions actuelles dans ces médias.

De façon générale, le SNJ-CGT revendique des salaires qui débutent sensiblement au-dessus du

Smic, permettent une bonne progression au long de la carrière, une rémunération minimale des piges de 60 euros bruts le feuillet, des définitions de postes qui répondent aux réalités actuelles des rédactions ou encore des conditions de travail qui ne soient pas détériorées par la polyvalence des tâches, trop souvent imposée (plus de détails dans [le tract du SNJ-CGT](#) qui avait été diffusé lors de ces élections TPE).

Montreuil, le 11 février 2025.